

Atelier « Gestion des milieux agro-pastoraux »

Participants :

- Aubry Mathieu, CPIE Pays de Soulaines
- Becker Jessica, CENL
- Brasseur Sophie, CC Pays Rethelois
- Chinal Ninon, CPIE Pays de Soulaines
- Dabry Julien, CENL
- Descamps Coraline, Metz Métropole
- Diehl Fabien, CC Terres Toulouses
- Erman Astride, DREAL Grand Est
- Guéré Laetitia, DREAL Grand Est
- Leconte Romaric, CENCA
- Marcon Manon, CC Porte des Vosges Méridionales
- Muquet Isabelle, DRAAF Grand Est
- Picou Sophie, PNRBV
- Roy Frédéric, CA Alsace
- Second Florent, DDT 54

Objectifs :

- Permettre les échanges et les retours d'expériences entre animateurs sur la thématique « milieux agropastoraux »

Contenu de l'atelier :

1/ présentation du concours prairies fleuries (intervenant Frédéric Roy, cf. powerpoint)

La Chambre d'Agriculture d'Alsace fait part des objectifs du concours et des conditions de mise en œuvre du dispositif : conditions pour être organisateur ou candidat, calendrier du dispositif, composition du jury, critères de notations...

Le concours général agricole des pratiques agro-écologiques sur prairies a lieu chaque année. Les inscriptions pour l'année 2019 se font du 5 novembre 2018 au 15 janvier 2019.

Les prairies concernées sont des prairies de fauche, de pâture ou de fauche et pâture. Les milieux ciblés peuvent être humide, moyennement humide ou sec. Il existe 9 combinaisons possibles.

Le concours est organisé sur un territoire, en Alsace les territoires changent chaque année (rotation sur 3 ans).

Une collectivité peut porter le concours, il est souhaitable d'être observateur l'année précédente sur un jury et de participer aux formations correspondantes.

Pour participer au concours, il faut avoir le statut d'exploitant agricole et posséder des animaux.

Le diplôme « Prairies fleuries » permet une reconnaissance, une valorisation des produits et du travail de l'exploitant.

2/ présentation du guide des prairies naturelles de Champagne-Ardenne (intervenant Romaric Leconte, cf. powerpoint)

Le Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne a rédigé en 2017 un guide sur les prairies agricoles « semi-naturelles » qui permet d'analyser finement l'état d'une prairie, de faire réfléchir à la fois les agriculteurs et les naturalistes sur le type de gestion souhaitée selon le contexte local. Il n'existe pas de recette miracle universelle permettant une « bonne » gestion d'une prairie (exemples, date de fauche, chargement des bêtes, etc.). Ce concept est notamment développé dans la formation « prairies, parcours, troupeaux et éleveurs » proposée sur 1 semaine par l'AFB.

Le CENCA ayant fait le constat dans sa présentation que les MAEC n'étaient pas l'outil adapté pour lutter contre la disparition des prairies, des échanges se sont prolongés autour de la pertinence des MAEC.

La Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Grand Est est intervenue pour souligner que l'outil MAEC a été détourné de son objectif premier. Il permet aujourd'hui de soutenir économiquement des petites exploitations d'élevages. Il semblerait que cet outil (très complexe à mettre en œuvre et à instruire) ne peut pas être adapté aux problématiques fines locales. En revanche, le

développement des MAEC à obligation de résultats introduirait une certaine souplesse au dispositif et permettrait de développer différents modes de gestion plus pertinents et adaptés au type de prairie ainsi qu'au contexte local.